

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAISSAC – SEVERAC L'EGLISE

L'an deux mille dix-neuf, le 4 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 mars 2019, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David MINERVA, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents ou représentés : 21

**Présents ou représentés** : MM. David MINERVA, Danielle BOURREL, Yves KLEIN, Jean-Louis PUEL, Françoise RIGAL, Jean-François VIDAL, Emile LAYRAL (Procuration David MINERVA), Claire AYRAL (Procuration Yves KLEIN), Yves BEZAMAT, Fernand DA SILVA, Brigitte DUR, Françoise FOUET, Mireille GALTIER, Philippe LIBOUREL, Patricia PEPIN, Thierry PEYRAC, Florence ROUS, Aline TORDEUX, Christophe TRUCHETTO, Olivier VALENTIN, Véronique VANACHTER (Procuration Patricia PEPIN).

**Excusés** : Eric BONAL, Claire BURGUIERE

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée, Christophe TRUCHETTO, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné et accepte de remplir ces fonctions.

**Monsieur le Maire remercie Madame Evelyne VINCENT, Comptable publique de sa présence pour le vote des budgets primitifs 2019.**

Monsieur le maire propose au conseil municipal, qui l'accepte, de porter à l'ordre du jour la délibération suivante qui n'y figurait pas :

- Débiteur d'une créance locale - Remise gracieuse

### **I. Approbation du Procès Verbal de la séance de Conseil Municipal du 21 février 2019**

Le Procès-verbal de la séance du 21 février 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **II. Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire**

Monsieur le maire présente les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire depuis le Conseil Municipal du 21 février 2019 :

- Prêt amortissable à la Banque Postale de 640 000 Euros au Budget annexe Assainissement.
- Prêt amortissable à la Banque Postale de 180 000 Euros au Budget annexe Eau.
- Prêt amortissable au Crédit Agricole de 330 000 Euros au Budget annexe Lotissement Chemin des Moines.

### **III. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil de la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame LUGRAND, Sous-préfète relatif à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseillers municipaux.

Le Conseil municipal accepte les modalités de l'accord local. Le nombre de 5 sièges attribués à la commune de Laissac-Sévérac l'Eglise restera inchangé aux prochaines élections municipales.

#### **IV. Aveyron Ingénierie : Avenant à la convention de 2018 pour l'assistance à la rédaction des actes en la forme administrative**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2018/034 du 30 mars 2018, le Conseil Municipal a décidé de confier à Aveyron Ingénierie la rédaction des actes en la forme administrative dont la valeur est inférieure à 5000 €. A cet effet, une convention a été signée avec Aveyron Ingénierie, le 17 avril 2018.

L'article 8 de la convention précise que le montant de la rémunération des prestations est fixé chaque année par le conseil d'administration. Pour l'année 2019, le tarif de 400 € est inchangé.

Par ailleurs, dans un souci d'efficacité, l'article 4 de la convention est modifié afin de préciser que les « demandes de renseignements » (CERFA 3233) auprès du service de publicité foncière jusqu'alors effectuées au nom de la collectivité, le seront désormais au nom d'Aveyron Ingénierie qui les recevra directement et les facturera à la collectivité.

#### **V. Location des toitures du foirail bovins et ovins au photovoltaïque**

Monsieur le Maire relate aux membres de l'assemblée l'historique de l'installation photovoltaïque du Foirail. Depuis le 8 septembre 2011, date de son raccordement au réseau EDF, le budget annexe photovoltaïque génère une production d'énergie électrique grâce à deux centrales de panneaux photovoltaïques placés sur les toitures de deux bâtiments communaux.

Les foirails Bovin et Ovin sont recouverts respectivement de 7 500 et 2 500 mètres carré de panneaux photovoltaïques.

Considérant que cette importante installation est posée sur deux bâtiments communaux entretenus par la Commune, Monsieur le Maire, après s'être informé de la procédure à suivre indique qu'il serait souhaitable que budgétairement, le budget annexe photovoltaïque reverse un loyer à la commune pour mise à disposition des bâtiments soutenant la toiture.

Monsieur le maire remercie Madame Evelyne VINCENT, Comptable publique pour ses conseils dans ce sens.

Le Conseil Municipal décide de voter une location de 13 000 € par mois pour la toiture du foirail Bovin et 7 000 € par mois pour la toiture du foirail Ovin. Ceci à compter du 1er janvier 2019.

#### **VI. Vote des taux des taxes locales 2019**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission des finances réunie le 28 mars 2019 a examiné l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019. Le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide de ne pas augmenter les taux.

- **Taxe d'Habitation : 11.28 %**
- **Taxe Foncière (bâti) : 11.94 %**
- **Taxe Foncière (non bâti) : 56.24 %**

#### **VII. Concours attribués aux associations pour l'année 2019**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'attribution de subventions communales a été examinée en premier lieu par la Commission Vie Associative et ensuite par la Commission des Finances. Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour 2019.

Société de Pêche	300.00
Laissac à Dos	160.00
Basket Ball Club	1 700.00
Basket Ball Club Participation St Felix	900.00
Judo Club	160.00
Laissac Karate Club	160.00
USLB	2 000.00
USLB Participation St Felix	1 500.00
Tennis Club	800.00
HVAR	1 000.00
Petanc'Club	160.00
Badmington Club	160.00
Velo Club	1 200.00
Roc Laissagais	7 000.00
Volley Club	160.00
Laissac Auto Sport	600.00
Association de chasse Laissac	160.00
Association de chasse Sévérac l'Eglise	500.00
UCAL	500.00
Clocher Caussebard	160.00
Action 12	500.00
Le Clouquie	520.00
Comité des fêtes de Sévérac l'Eglise	700.00
Ferme de Grèzes	500.00
APEL Ecole privée	798.00
APE Ecole publique Laissac	1 848.00
APE Ecole publique Sévérac l'Eglise	462.00
APE Ecole publique Laissac Classe découverte	2 450.00
ASA Rouergue	13 000.00
OGEC Ecole Sainte Angèle	1 750.49
Banque alimentaire	50.00
Comité résistance	35.00
FNATH Section de Sévérac le château	80.00
Laurier Rose	75.00
Le Vallon CHR	75.00
Ligue contre le cancer	50.00
Prévention routière	35.00
OCC Aveyron RASED	100.00
<b>Total des subventions 2019</b>	<b>42 508.49</b>

**VIII. Vote des Budgets 2019 du Budget Général et des budgets annexes :  
Résidence Services, Photovoltaïque, Eau, Assainissement, Lotissement Le Chemin des  
Moines, Lotissement Extension Le Roucadels**

Madame Evelyne VINCENT, comptable publique, Monsieur Olivier VALENTIN Vice-président de la commission finances et Madame Magali DOS SANTOS, présentent le budget principal 2019 et ses budgets annexes comme détaillés ci-dessous.

**BUDGET PRINCIPAL 2019 :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT** : Dépenses et recettes s'équilibrent à 2 593 783.23 €**Dépenses :**

011 Charges à caractère général	519 618.00 €
012 Charges de personnel	856 500.00 €
014 Atténuation de produits Fiscalité reversée	270 116.00 €
65 Autres charges de gestion courante	266 329.17 €
66 Charges financières	105 000.00 €
68 Opérations d'ordre entre section	4 085.00 €
022 Dépenses imprévues	200.00 €
023 Excédent de fonctionnement prévisionnel	571 935.06 €

**Recettes :**

013 Atténuations de charges	2 000.00 €
70 Produit des services	219 300.00 €
73 Impôts et taxes	976 432.00 €
74 Dotations et participations	666 220.00 €
75 Autres produits de gestion courante	336 801.23 €
76 Produits financiers	388 030.00 €
042 Opérations d'ordre	5 000.00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT** : Dépenses et recettes s'équilibrent à 2 715 520.85 €**Dépenses :**

202 Frais doc. Urbanisme	4 800.00 €
2031 Frais d'études	54 000.00 €
204 Subventions d'équipement versées	766.91 €
2111 Terrains nus	1 920.00 €
2113 Terrains aménagés-sauf voirie	372 048.80 €
2128 Agencements & aménagements	48 313.10 €
21312 Bâtiments scolaires	71 118.00 €
21318 Autres bâtiments publics	395 866.47 €
2138 Autres constructions	54 120.00 €
2152 Installations de voirie	207 773.48 €
21534 Réseaux d'électrification	101 350.12 €
21571 Matériel roulant – Voirie	223 883.00 €
2183 Matériel de bureau et info.	11 937.84 €
040 Opérations d'ordre entre section	8 834.55 €
16 Emprunts et dettes assimilés	763 458.21 €
Reste à réaliser 2018	395 330.37 €

**Recettes :**

001 Solde d'exécution d'inv. Reporté 2018	244 530.87 €
021 Virement de la section de fonct	571 935.06 €
010 Dotations	1 290 483.39 €
013 Subventions	368 617.00 €
024 Produits des cessions	88 212.00 €
21 Immobilisations corporelles	766.91 €
165 Dépôt et cautionnement reçus	976.00 €
040 Opérations d'ordre entre section	7 919.55 €
Reste à réaliser 2018	142 080.07 €

Madame Magali DOS SANTOS expose les diverses décisions prises lors de la dernière commission finances et notamment la volonté de maîtriser l'endettement de la commune. Avec le legs de Monsieur Jean-François DELMAS, il est proposé au conseil municipal de procéder au remboursement anticipé de 4 emprunts. Ce rachat permettra d'améliorer l'épargne nette de la commune.

Madame Françoise FOUET, conseillère municipale propose que la commune rende honneur à monsieur Jean-François DELMAS, avec éventuellement une réalisation qui porterait son nom. Le Maire rappelle que la pose d'une plaque en hommage à sa famille est prévue dans le testament. La mairie s'y est engagée.

Le Budget Général 2019 est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **BUDGET ANNEXE EAU 2019 :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	123 039.29 €	123 039.29 €
<b>Section d'investissement</b>	295 405.00 €	295 405.00 €
<b>TOTAL</b>	418 444.29 €	418 444.29 €

Madame Evelyne VINCENT, comptable publique explique que depuis la dissociation des budgets de l'Eau et de l'Assainissement, ces deux budgets sont en autonomie financière.

Monsieur le Maire remercie Madame la trésorière pour le travail réalisé sur la séparation des budgets.

Le budget annexe Eau 2019 est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2019 :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	197 449. 11 €	197 449. 11 €
<b>Section d'investissement</b>	1 488 145.00 €	1 488 145.00 €
<b>TOTAL</b>	1 685 594.11 €	1 685 594.11 €

Madame Magali DOS SANTOS explique que l'aménagement de la station d'épuration sera l'investissement principal pour l'année 2019 pour un montant de 1 415 000 € HT dont 60 % d'aide attribuée par l'agence de l'eau. Elle présente également l'analyse financière de ce budget.

Le budget annexe Assainissement 2019 est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE 2019 :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	893 487.00 €	893 487.00 €
<b>Section d'investissement</b>	240 731.00 €	704 622.62 €
<b>TOTAL</b>	1 134 218.00 €	1 598 109.62 €

Madame Evelyne VINCENT explique la méthode de calcul des ICNE, Intérêts courus non échus qui sont inscrits au budget pour la première fois cette année comme la réglementation l'impose.

Le budget annexe PHOTOVOLTAÏQUE 2019 est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**BUDGET ANNEXE RESIDENCE SERVICES 2019 :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	333 954.55 €	333 954.55 €
<b>Section d'investissement</b>	244 386.77 €	244 386.77 €
<b>TOTAL</b>	578 341.32 €	578 341.32 €

Une augmentation de 18 485 € des dépenses de fonctionnement est inscrite au budget primitif. La commune envisage notamment le recrutement d'un demi-poste supplémentaire à partir du mois de septembre et le recrutement d'une personne à temps plein pour le mois de novembre en prévision du départ d'une agente qui souhaite faire valoir ses droits à la retraite. Les charges à caractère générale sont elles aussi réévaluées suite à l'agrandissement de la Résidence.

Madame Patricia PEPIN, conseillère municipale demande le profil des postes qui vont être créés. Monsieur le Maire explique que par souci de prudence, il serait préférable de créer deux recrutements par voie contractuelle. Les conseillers municipaux débattent sur cette proposition de la commission Ressources Humaines.

Madame Danielle BOURREL, adjointe au maire fait part aux membres de l'assemblée des mouvements de locataires. Elle signale que 20 personnes ont intégré la Résidence en 2018.

Monsieur le Maire précise qu'il sera nécessaire de louer les logements vacants pour tenir ce budget.

Monsieur Yves BEZAMAT demande s'il y a une liste d'attente.

Monsieur Christophe TRUCHETTO demande si une communication est envisagée avec la presse ou des portes ouvertes.

Madame BOURREL explique que le bouche à oreille fonctionne bien.

Le Budget annexe RESIDENCE SERVICES 2019 est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT EXTENSION LE ROUCADELS 2019 :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	534 291.51 €	534 291.51 €
<b>Section d'investissement</b>	456 402.54 €	456 402.54 €
<b>TOTAL</b>	990 694.05 €	990 694.05 €

Madame VINCENT présente ce budget.

Madame Mireille GALTIER, conseillère municipale demande si des lots sont réservés sur les 10 encore disponibles à la vente. Monsieur Georges POUGET précise que deux lots sont réservés.

Le Budget Annexe du Lotissement Extension LE ROUCADELS est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CHEMIN DES MOINES 2019 :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	714 138.00 €	714 138.00 €
<b>Section d'investissement</b>	681 494.00 €	681 494.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 395 632.00 €</b>	<b>1 395 632.00 €</b>

Sur demande de la commission finances, réunie le 28 mars 2019, deux versions du budget primitif Lotissement Chemin des moines sont présentées, une, prévoit la vente des lots à 50 euros TTC le mètre carré, l'autre à 45 € TTC. Les deux versions font apparaître un déficit que le budget principal devra venir combler.

Madame Aline TORDEUX, conseillère municipale rappelle que ce lotissement est nécessaire pour relier les deux parties du village de Sévérac l'Eglise.

Certains élus de la commune historique de Sévérac l'Eglise préviennent que des lots privés, très proche du futur lotissement se vendent à 29 € TTC.

Monsieur Christophe TRUCHETTO, conseiller municipal et agent immobilier précise que les prix du marché se situent autour de 40 € TTC le mètre carré. Il s'étonne que l'on découvre à chaque réunion de nouveaux éléments qui risquent de coûter cher à la commune.

Madame Patricia PEPIN, Monsieur Fernand DA SILVA et Madame Mireille GALTIER s'associent à ses propos et demandent plus de clarté dans ce projet.

Monsieur Jean-François VIDAL, adjoint au Maire rappelle l'importance de créer une unité dans le village de Sévérac l'Eglise avec la création de ce lotissement.

Monsieur le maire rappelle que la commune historique de Laissac a décidé au moment de la création de la commune nouvelle de soutenir cette création de lotissement mais il remarque le manque d'unanimité des conseillers municipaux de Sévérac-l'Eglise sur la manière dont le projet est mené. Il propose, sur demande du conseil qu'une réunion soit organisée prochainement, en présence de Monsieur Emile LAYRAL, maire délégué de Sévérac l'Eglise pour plus de transparence.

Le conseil décide de présenter un budget primitif indiquant la vente des lots à 49 € TTC. Le Budget Annexe Lotissement Le Chemin des moines 2019 est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**IX. Achat d'une balayeuse**

Monsieur le maire propose d'acquérir une nouvelle balayeuse via l'UGAP, Union des Groupements d'Achat public. Le recours à cette centrale d'achat, elle-même soumise au Code des marchés publics pour toutes ces procédures, dispense ses clients de toute mise en concurrence et publicité préalables.

Le conseil municipal approuve l'achat d'une balayeuse aspiratrice de voirie référence CS 556 pour un montant de 135 769.35 € HT, soit 162 923.22 € TTC.

**X. Achat d'une tondeuse**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée. La Commission d'Appel d'Offres a ouvert

trois plis adressés dans les délais, par les entreprises JONHSON Motoculture, CMA et Colrat.

L'entreprise CMA a été retenue pour un montant global d'achat de 29 400 € HT.

L'entretien sera réalisé par JONHSON Motoculture en tant que revendeur de la marque de la tondeuse.

Le Conseil Municipal approuve le choix de l'entreprise CMA pour un montant global d'achat de 29 400 € HT.

#### **XI. Choix du maître d'œuvre pour les travaux de rénovation du Groupe scolaire Charles DE GAULLE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du projet de rénovation du groupe scolaire Charles De Gaulle, le conseil municipal a décidé de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux. Trois cabinets d'architectes ont répondu à l'appel d'offres. L'analyse des offres réalisée fait apparaître que l'entreprise Marie NEDELEC a présenté l'offre la moins disante pour un montant HT de 47 600 €.

Le Conseil Municipal approuve le choix de l'entreprise Marie NEDELEC pour un montant global HT de 47600 € et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **XII. Opposition au transfert des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020 à la Communautés de communes des Causses à l'Aubrac**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « Loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences EAU et ASSAINISSEMENT au 1er janvier 2020. La Loi n°2018-702 du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences EAU et ASSAINISSEMENT au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci, s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération, rendue exécutoire avant cette date.

Monsieur le Maire précise également que la Communauté de Communes a restitué, au 1er août 2018, aux 5 communes de Campagnac, St Laurent d'Olt, St Martin de Lenne, St Saturnin de Lenne et La Capelle Bonance la compétence assainissement collectif.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments le conseil municipal décide de se prononcer contre le transfert à la Communauté de Communes des Causses à L'Aubrac au 1er janvier 2020 des compétences EAU et ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

#### **XIII. Débiteur d'une créance locale - Remise gracieuse**

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'un débiteur d'une créance locale peut demander à la commune une remise gracieuse en invoquant tout motif plaidant en sa faveur (situation de ressources, charges de famille...). Il fait part au conseil municipal de la situation financière d'un débiteur, résident sur la commune et de sa demande de remise gracieuse.

Compte tenu de la situation financière de cette personne, le conseil municipal accepte de renoncer au recouvrement des titres de recettes émis pour ce débiteur sur les exercices 2015 et 2017 pour un montant de 1302.90 €.

La séance est levée à 23h40.